

## Conditions générales de vente de la SARL Box at Work

### § 1. Domaine d'application

1. Tous les contrats de la SARL Box at Work, représentée par le gérant Gerrit Jan Reinders, Dunckerstraße 5, 10437 Berlin (...) sont soumis aux conditions générales de vente.
2. Le contrat a pour objet le service de stockage d'objets mobiles de clients, la vente et la location de boîtes de transport et d'autre matériel de déménagement.
3. Ci-après, on désignera comme "client" tout cocontractant de l'entreprise, quelle que soit la relation juridique existante.
4. Dans le cadre de ces conditions générales de vente, chaque boîte ou carton, plein(e) ou vide, constitue un objet.

### § 2. Réglementation spécifique au stockage d'objet

1. Le contrat a pour objet la collecte, le stockage, la conservation et la livraison de biens de clients, principalement à l'aide des boîtes de l'entreprise, mais aussi des cartons individuels des clients, dans les entrepôts du prestataire.
2. Le contrat se déroule comme suit: le prestataire fournit au client le nombre souhaité de boîtes vides. Lors d'un rendez-vous, déterminé par le client (dans les 1 à 10 jours ouvrables), le prestataire revient pour collecter les boîtes pleines et les transporter jusqu'à l'entrepôt. Lorsque le client souhaite récupérer ses affaires, celles-ci lui sont rapportées et le prestataire fixe un autre rendez-vous (dans les 1 à 10 jours ouvrables) avec le client afin de passer récupérer les boîtes vides. Le client a aussi la possibilité d'utiliser des cartons allant jusqu'à 84 litres.
3. Le temps de stockage facturé débute le jour de la collecte des boîtes/cartons pleins, chez le client. Il prend fin le jour de la collecte des dernières boîtes vides chez le client et non pas le dernier jour de stockage. Si le client a utilisé ses propres cartons, la facturation prend fin lors de la livraison chez le client de ses cartons pleins. La durée du contrat peut être, selon le choix du tarif, de trois, six ou neuf mois. Si le contrat n'est pas résilié dans les 24 heures précédant la fin du contrat, il sera automatiquement prolongé d'un jour. Cette disposition ne porte pas atteinte au droit de résiliation pour raison importante.
4. La quantité minimum de stockage est de 2 objets.
5. Lors de l'emballage de ses boîtes/cartons, le client doit s'assurer, à l'aide d'un emballage intermédiaire (par exemple du papier bulle) que les biens ne puissent pas s'abîmer lors du transport (chocs, stockage transversal, variations de température),

en particulier si il s'agit de biens fragiles comme par exemple du verre ou de la porcelaine. Si certaines boîtes/cartons ne sont pas entièrement remplies, c'est au client de compléter le contenu la boîte/le carton avec du papier journal ou du papier bulle par exemple.

6. Il est également possible de transporter et de stocker des objets additionnels. Si ceux-ci ne rentrent pas dans les boîtes et qu'ils ne dépassent pas les dimensions maximales inscrites sur la liste des tarifs, nous acceptons de les transporter et de les stocker. Dans ce cas, c'est la responsabilité du client de procéder à un emballage adapté au transport et au stockage.

7. Chaque boîte ou carton doit peser maximum 25 kg et être chargé de sorte à ce que le couvercle puisse être fermé sans effort. Le prestataire se réserve le droit de refuser le transport de boîtes/cartons lourds ou surchargés.

8. Les marchandises suivantes ne seront ni expédiées ni entreposées :

- Boîtes ou cartons dont le contenu dépasse une valeur de 100,00 €,
- Marchandises dont l'acheminement et/ou le stockage transgresse une loi ou une interdiction officielle ou qui sont soumises à des conditions officielles particulières ou à la réglementation concernant le transport de matières dangereuses, par exemple (mais non- exclusivement) : des armes, des drogues, des explosifs, des substances radioactives, des produits chimiques, des animaux vivants, des plantes, des restes humains ou animaux, du tabac ou de l'alcool non déclaré,
- Marchandises pouvant porter atteinte à des personnes ou à d'autres biens matériels,
- Liquides conditionnés dans un emballage non étanche,
- Produits périssables,
- Métaux précieux, pierres précieuses, bijoux, moyens de paiement, chèques.

9. Le client peut, à condition que le prestataire ne fasse pas valoir un droit de gage, réclamer à tout moment : le retour de ses boîtes/cartons, la consultation du contenu des ses boîtes/cartons stockés ou la modification du contenu des ses boîtes/cartons stockés. L'exécution se passe exclusivement de la manière suivante : le client fait part au prestataire de son souhait, sur son compte en ligne ou via l'application. Le prestataire livre au client les boîtes/cartons demandés en un jour ouvrable et les récupère le cas échéant, dans le délai convenu. Cette réglementation ne touche ni au délai de résiliation, ni à la durée de validité du contrat.

10. Le prestataire a le droit de sous-traiter le stockage et le transport à un tiers.

11. Chaque boîte/carton stocké et chaque objet entreposé ne rentrant pas dans une boîte est assuré pour une valeur maximale de 100 €.

12. Si un retour n'est pas possible, les instructions du client seront suivies. Si le client ne peut pas être joint, le prestataire est autorisé à ouvrir et fouiller les boîtes/cartons dans le but de trouver un moyen de contacter le client.

### § 3 Réglementation spécifique à la location des boîtes

1. Le contrat se déroule comme suit : le prestataire fournit au client le nombre désiré de boîtes vides. Lors d'un rendez-vous fixé par le client, le prestataire récupère les boîtes vidées.
2. Si aucune durée de location n'est fixée, les dispositions suivantes sont applicables : la période de location s'élève à deux semaines. Si le contrat n'est pas résilié dans les 24 heures précédant la fin du contrat, la durée de celui-ci est, à chaque fois, prolongée d'une semaine.

### § 4 Réglementation spécifique à la vente de marchandise

1. Jusqu'à leur paiement complet, les marchandises restent la propriété du prestataire.

### § 5 Responsabilités et limitations des responsabilités

1. En dehors des défauts matériels et vices de droit, la responsabilité du prestataire est engagée de façon illimitée, tant que l'origine du dommage repose sur un dol ou une négligence grave. Le prestataire est également responsable en cas de violation légère par négligence des obligations fondamentales (obligations dont la violation compromet l'atteinte de l'objectif du contrat) et de violation des obligations contractuelles majeures (obligations qui doivent être remplies pour la réalisation conforme du contrat et sur le respect desquelles le client compte), cependant uniquement pour les dommages prévisibles et typiques pour ce genre de contrat. En cas de violation légère d'autres obligations, le prestataire n'est pas responsable.
2. Les limitations de responsabilité de l'al. 1. ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, à la personne physique ou à la santé, pour un vice après prise en charge d'une garantie basée sur la qualité du produit et en cas de vices cachés frauduleusement. La responsabilité selon la loi sur la responsabilité des produits défectueux, n'est pas affectée.
3. Dans la mesure où la responsabilité du prestataire est exclue ou restreinte, cela vaut aussi pour la responsabilité de ses employés, représentants et auxiliaires d'exécution.

### § 6 Général

1. Le prestataire n'est tenu de récupérer que des boîtes complètement vidées. Si les boîtes ne sont pas entièrement vidées, la période de contrat est prolongée.
2. Pour toute tentative de livraison/collecte infructueuse dont la responsabilité incombe au client, un forfait de 10 € sera facturé. Le client conserve la possibilité de prouver que le préjudice infligé est limité et/ou inexistant.

3. Si le compte d'un client ne peut pas être débité et que la responsabilité en incombe au client, le prestataire facturera au client le forfait fixe de 5 € supplémentaires. Il en va de même en cas de rejet de débit imputable au client. Dans ces deux cas, le client conserve la possibilité de prouver que le préjudice infligé est limité et/ou inexistant.

4. Le client ne jouit d'un droit de compensation que si ses demandes reconventionnelles sont légitimes et constatées judiciairement, qu'elles sont incontestables ou reconnues par le prestataire.

5. Le client ne peut exercer un droit de rétention que si les droits résultent du même rapport contractuel.

## **Information sur les conditions de révocation**

### **Droit de rétractation pour la vente de marchandise**

Vous disposez de quatorze jours pour révoquer ce contrat, sans indication de motifs. Le délai de rétractation est de quatorze jours à compter du jour où vous ou un tiers nommé par vous qui ne soit pas le transporteur, êtes/est entré en possession de la dernière marchandise.

Pour exercer votre droit de rétraction, veuillez nous informer à :

Box at Work GmbH  
Dunckerstraße 5  
10437 Berlin  
Tel : 01 848 858 62  
E-mail : [support@boxatwork.com](mailto:support@boxatwork.com)

par le biais d'une explication explicite (par exemple par courrier ou e-mail) de votre décision de révoquer ce contrat. Vous pouvez, à cet effet et sans obligation, utiliser le formulaire-modèle de révocation ci-joint. Pour respecter le délai de rétractation, il vous suffit de nous communiquer votre volonté d'exercer votre droit de rétraction avant l'expiration du délai de rétractation.

### **Conséquence de la rétractation**

À compter de la réception de votre demande de rétractation, nous procéderons sans délai et au plus tard sous quatorze jours, à un remboursement de tous les paiements que nous avons reçus de votre part, y compris les frais de livraisons (sauf si vous avez engagé des frais additionnels en optant pour un autre service de livraison que celui que nous vous proposons). Pour procéder à ce remboursement, nous utiliserons le même moyen de paiement que celui que vous aviez utilisé lors de la transaction initiale, à moins qu'il ait été expressément convenu avec vous, d'une autre solution. En aucun cas vous ne serez facturé pour ce remboursement. Nous sommes en droit de refuser de procéder au remboursement jusqu'à ce que nous ayons récupéré toute notre marchandise ou jusqu'à ce que vous ayez fourni la preuve de renvoi de toutes les marchandises (si la preuve de renvoi nous parvient avant les marchandises).

À compter du jour où vous nous avez informé de votre volonté de révoquer le contrat, vous disposez d'un maximum de quatorze jours pour nous renvoyer ou nous remettre

le plus rapidement possible, notre marchandise. Le délai est respecté si vous nous faites parvenir la marchandise avant l'expiration du délai de quatorze jours.

Les coûts immédiats engendrés par le renvoi des marchandises sont à votre charge. La responsabilité financière du client n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation de biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour s'assurer de la qualité, des propriétés et du bon fonctionnement de ces biens.

## **Fin des informations sur les conditions de révocation**

---

### **Droit de rétractation pour la location de surface de stockage ou de boîtes**

Vous disposez de quatorze jours pour révoquer ce contrat, sans indication de motifs. Le délai de rétractation s'élève à 14 jours, à compter de la signature du contrat.

Pour exercer votre droit de rétraction, veuillez nous informer à :

Box at Work GmbH  
Dunckerstraße 5  
10437 Berlin  
Tel : 01 848 858 62  
E-mail : [support@boxatwork.com](mailto:support@boxatwork.com)

à l'aide d'une explication explicite (par exemple une lettre ou un e-mail expédié(e) par la poste) de votre décision de révoquer ce contrat. Vous pouvez, à cette fin, utiliser le formulaire-modèle de révocation ci-joint, mais cela n'est pas obligatoire. Pour respecter le délai de rétractation, il vous suffit de nous communiquer votre volonté d'exercer votre droit de rétraction avant l'expiration du délai de rétractation.

### **Conséquence de la rétractation**

À compter de la réception de votre demande de rétractation, nous procéderons sans délai et au plus tard sous quatorze jours, à un remboursement de tous les paiements que nous avons reçus de votre part, y compris les frais de livraisons (sauf si vous avez engagé des frais additionnels en optant pour un autre service de livraison que celui que nous vous proposons). Pour procéder à ce remboursement, nous utiliserons le même moyen de paiement que celui que vous aviez utilisé lors de la transaction initiale, à moins qu'il ait été expressément convenu avec vous, d'une autre solution. En aucun cas vous ne serez facturé pour ce remboursement.

## **Fin des informations sur les conditions de révocation**

---

### **Formulaire de rétractation**

(Si vous désirez révoquer votre contrat, veuillez remplir ce formulaire et le renvoyer.)

- À :

Box at Work GmbH  
Dunckerstraße 5  
10437 Berlin  
Tel: 01 848 858 62

E-mail: [support@boxatwork.com](mailto:support@boxatwork.com)

- Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur l'achat des marchandises suivantes (\*)/ la fourniture des services suivants (\*)
- Date de la commande/ du service (\*)
- Nom du/des client(s)
- Adresse du/des client(s)
- Signature du/des client(s) (seulement en cas de communication sur papier)
- Date

(\*) Rayer la mention inutile